



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.WAT/WG.4/2004/4  
EUR/5047016/2004/4  
6 octobre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE DE  
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU  
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX  
et  
RÉUNION DES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE  
SUR L'EAU ET LA SANTÉ

Groupe de travail de l'eau et de la santé  
Quatrième réunion  
Genève, 9-10 décembre 2004

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME RÉUNION\***

qui doit se tenir au Palais des Nations\*\*

---

\* Le présent document a été soumis tardivement pour prendre en considération les conclusions de la Table ronde d'Oslo sur l'eau et la santé ainsi que celles de la cinquième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, tenue à la fin de septembre 2004.

\*\* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Convention sur l'eau: <http://www.unece.org/env/water/meetings/registrationmeeting.htm>), et de la retourner, 10 jours au moins avant la réunion, c'est-à-dire d'ici au **29 novembre 2004**, soit par télécopie (+ 41 22 917 01 07), soit par courrier électronique ([water.convention@unece.org](mailto:water.convention@unece.org) en adressant une copie à [francesca.bernardini@unece.org](mailto:francesca.bernardini@unece.org)). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint), afin d'obtenir une plaquette d'identité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la troisième réunion.
3. État d'avancement du processus de ratification.
4. Aspects juridiques et administratifs de la mise en œuvre du Protocole.
5. Coordination des activités de mobilisation des ressources.
6. Réunions techniques organisées au titre du Protocole.
7. Incidence des maladies liées à l'eau et surveillance.
8. Fonctionnement des systèmes collectifs.
9. Examen et évaluation des progrès accomplis.
10. Surveillance et évaluation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.
11. Éducation et formation.
12. Activités de l'Organisation des Nations Unies concernant l'eau et l'assainissement.
13. Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.
14. Préparatifs ultérieurs de la première réunion des Parties au Protocole.
15. Plan de travail.
16. Élection du Bureau.
17. Dates et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail.
18. Questions diverses.
19. Clôture de la réunion.

## NOTES EXPLICATIVES

La réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé se tiendra à Genève, au Palais des Nations (voir l'annexe pour le lieu de la réunion, l'enregistrement et d'autres renseignements utiles).

La réunion s'ouvrira le 9 décembre à 10 heures et s'achèvera le 10 décembre à 18 heures.

À la troisième réunion du Groupe de travail, M. Mihaly Kadar (Hongrie) et M. Thomas Kistemann (Allemagne) ont été élus président et vice-président, respectivement.

Les langues de travail seront l'anglais, le français et le russe. La documentation établie pour la réunion et les documents de travail peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/water/meetings/documents.htm>) et/ou les sites Web du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (<http://www.euro.who.int> et <http://www.who.dk/watsan>).

Les participants voudront peut-être noter que deux autres réunions intéressant les activités du Groupe de travail de l'eau et de la santé se tiendront au Palais des Nations, à savoir le Séminaire sur le rôle des écosystèmes en tant que «fournisseurs d'eau» (13 et 14 décembre 2004) et la première réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (15 décembre 2004).

### Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail doit en principe adopter son ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

### Point 2: Adoption du rapport de la troisième réunion

Le Groupe de travail doit en principe adopter le rapport de sa troisième réunion, tenue à Budapest les 11 et 12 mars 2004 (MP.WAT/WG.4/2004/3-EUR/5047016/2004/3). Ce rapport peut être téléchargé depuis le site Web de la Convention sur l'eau à l'adresse <http://www.unece.org/env/documents/2004/wat/wg.4/mp.wat.wg.4.2004.3.e.pdf>.

### Point 3: État d'avancement du processus de ratification

En septembre 2004, les 13 pays ci-après avaient ratifié le Protocole: Albanie, Azerbaïdjan, Belgique, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Ukraine. Les représentants des autres pays rendront compte de l'état d'avancement du processus de ratification. Si ces délégations le demandent, le Groupe de travail pourrait prendre les dispositions voulues pour qu'une aide leur soit apportée en la matière.

Le Groupe de travail tiendra compte de ces informations en évaluant la possibilité d'organiser la première réunion des Parties au Protocole dans le courant de l'année 2005 (voir le point 14 de l'ordre du jour provisoire).

Point 4: Aspects juridiques et administratifs de la mise en œuvre du Protocole

a) Projet de mécanisme d'examen du respect des dispositions du Protocole

Le Groupe de travail examinera un projet révisé de mécanisme d'examen du respect des dispositions du Protocole (MP.WAT/WG.4/2004/7-EUR/5047016/2004/7), établi par le Conseil juridique d'après un projet antérieur soumis à la troisième réunion du Groupe de travail, et invitera le Conseil juridique à mettre au point ce document en prévision de la première réunion des Parties au Protocole.

b) Projet de règlement intérieur

Le Groupe de travail examinera le projet de règlement intérieur de la Réunion des Parties au Protocole (MP.WAT/WG.4/2004/6-EUR/5047016/2004/6), établi par le Conseil juridique sur la base d'un projet antérieur soumis à la troisième réunion du Groupe de travail, et invitera le Conseil juridique à mettre au point ce document en prévision de la première réunion des Parties au Protocole.

c) Coordonnateurs des activités menées au titre du Protocole

Selon les procédures et méthodes de travail établies au titre de la Convention, le Groupe de travail invitera les pays qui ne l'ont pas encore fait à désigner des représentants chargés d'assumer les fonctions de coordonnateur pour les activités menées au titre du Protocole.

Point 5: Coordination des activités de mobilisation des ressources

La délégation norvégienne informera le Groupe de travail des conclusions de la Table ronde sur l'eau et la santé en Europe (Oslo, 28 et 29 septembre 2004). Le Groupe de travail examinera la possibilité d'entreprendre des activités de suivi, sur la base d'un document établi par le secrétariat (MP.WAT/WG.4/2004/8-EUR/5047016/2004/8).

Le Groupe de travail évaluera également la possibilité de créer des mécanismes de financement parallèles ou supplémentaires, tels qu'un fonds d'affection spéciale au titre du Protocole, ou de faire en sorte que des contributions au fonds d'affection spéciale de la Convention sur l'eau soient affectées aux activités relevant du plan de travail du Protocole, compte tenu des décisions prises à la troisième réunion des Parties à la Convention (voir le document ECE/MP.WAT/15/Add.1).

Point 6: Réunions techniques organisées au titre du Protocole

a) Préparatifs de la Conférence sur les lieux de loisirs aquatiques fermés

Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans la préparation de la Conférence sur les risques sanitaires dans les lieux de loisirs aquatiques fermés (Budapest, 10 et 11 mars 2005). Un dépliant sur la Conférence sera présenté et des renseignements complémentaires seront affichés sur le site Web du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (<http://www.euro.who.int/watsan>).

Le Groupe de travail invitera les pays à diffuser largement des renseignements sur la Conférence et à présenter des communications nationales et des rapports d'experts.

b) Conférence sur les cyanobactéries

Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans la préparation de la Conférence sur les cyanobactéries et leurs incidences sur la production d'eau potable, proposée par la délégation portugaise à la troisième réunion du Groupe de travail, et qui devrait en principe se tenir au Portugal au début de 2005.

Le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS a entrepris une étude des publications pertinentes et collabore étroitement avec l'Agence fédérale allemande pour l'environnement et le Service eau, assainissement et santé de l'OMS à Genève pour mettre au point des directives à jour sur cette question, notamment avec le concours des pays russophones. Un site Web a été créé afin de rassembler des renseignements sur les problèmes se posant actuellement (voir [http://extranet.who.int/datacol/survey.asp?survey\\_id=40](http://extranet.who.int/datacol/survey.asp?survey_id=40), nom d'utilisateur – Cyano, mot de passe – bluegreen).

Les participants seront invités à recommander aux compagnies des eaux nationales de consulter le site susmentionné et de participer à l'évaluation. Ils seront également invités à communiquer au secrétariat des renseignements sur les données publiées et les documents existant dans des langues autres que l'anglais sur la présence de cyanobactéries et les problèmes qui en résultent pour les ressources en eau et l'approvisionnement en eau potable dans leur pays. Cela permettra d'engager un débat approfondi sur le programme éventuel de la Conférence et les mesures à prendre.

Le Groupe de travail invitera en outre les pays à désigner des personnes susceptibles de faire partie du comité directeur scientifique de la Conférence, à aider le pays hôte à élaborer le programme de la Conférence et à diffuser des renseignements à ce sujet.

c) ECWATECH-2004 et Conférence sur l'eau potable en Russie

Le secrétariat informera le Groupe de travail des résultats du deuxième atelier sur la gestion durable de l'eau et la santé organisé à l'occasion du Salon professionnel et de la Conférence sur l'écologie, l'eau et la technologie (ECWATECH-2004) les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2004 à Moscou.

Le Groupe de travail pourrait prendre des dispositions en vue de participer à la Conférence sur l'eau potable en Russie (Iekaterinbourg, Fédération de Russie, avril 2005). À la demande du pays hôte, le Groupe de travail voudra peut-être apporter son concours au secrétariat et à la Fédération de Russie dans la mise au point des modalités d'organisation de cette conférence.

Point 7: Incidence des maladies liées à l'eau et surveillance

En vertu du Protocole, les Parties sont tenues de fixer et de publier des objectifs nationaux et/ou locaux concernant les normes et niveaux de résultat à atteindre ou à maintenir pour assurer un degré élevé de protection contre les maladies liées à l'eau.

Le Groupe de travail examinera un document de travail, assorti d'un projet de recommandation, visant à compléter les systèmes actuels de surveillance et d'observation de l'OMS au moyen de données sur les maladies suivantes: [choléra]<sup>1</sup>, [paludisme], [hépatite A], syndromes gastroentériques, dysenterie amibienne, dysenterie bacillaire, cryptosporidiose, giardiase, fièvre typhoïde, infections à EHEC 0157, campylobactériose et infection à calicivirus. Le Groupe de travail examinera également la possibilité de prendre en considération des maladies uniquement liées à la composition chimique de l'eau, dont la méthémoglobinémie et l'arsenicose.

Un projet de recommandation sur le suivi des maladies prioritaires liées à l'eau sera établi en prévision de la première réunion des Parties au Protocole, pour approbation. Il comportera deux variantes: soit recommander l'introduction de données de surveillance des maladies liées à l'eau dans les réseaux permanents de surveillance de l'OMS, sur la base de la version la plus récente de la politique-cadre de la santé pour tous pour la région européenne, soit préconiser la création d'un réseau spécialisé.

Point 8: Fonctionnement des systèmes collectifs

L'article 6 du Protocole prévoit la fixation d'objectifs et de dates cibles. Il est donc essentiel d'examiner des moyens de définir un niveau de référence, d'établir des critères pour déterminer les objectifs et d'adopter des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation de ces objectifs.

a) Qualité de l'eau potable fournie

Les participants examineront le mécanisme de notification prévu en vertu de la Directive de l'Union européenne relative à l'eau potable et échangeront des vues sur la question de savoir si les critères fixés selon ce mécanisme sont suffisants aux fins du Protocole.

b) Réduction de l'ampleur des épidémies et des cas de maladies liées à l'eau

Les participants examineront le mécanisme actuel de notification administré par l'OMS au regard de la liste des maladies prioritaires recensées aux réunions antérieures du Groupe de travail et des programmes nationaux en cours, et détermineront s'il est préférable de retenir les mécanismes actuels ou de préconiser une compilation plus étoffée de mécanismes nationaux de notification.

c) Étendue du territoire ou taille ou proportion de la population qu'il faudrait desservir par des systèmes collectifs d'approvisionnement en eau

Le Groupe de travail examinera le système actuel de notification appliqué dans le cadre du Programme commun de surveillance de l'UNICEF/OMS et en déterminera la validité aux fins du Protocole.

---

<sup>1</sup> Les éléments entre crochets correspondent à des maladies prioritaires déjà prises en considération par l'OMS.

Un rapport appliquant les méthodes du Programme commun de surveillance pour l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut être téléchargé depuis le site [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/monitoring/jmp2004/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/jmp2004/en/).

d) Fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau

Le Protocole envisage des «niveaux de résultat» que les systèmes collectifs et autres moyens d'approvisionnement en eau (et d'assainissement) devraient atteindre. Compte tenu de cette obligation, il faudrait que le Groupe de travail passe en revue différentes options, vu que l'expression «niveaux de résultat» n'est pas définie dans le Protocole. Le Groupe de travail examinera un document de travail décrivant une méthode susceptible d'être employée pour évaluer le fonctionnement des systèmes de production d'eau potable, qui prend en considération les travaux de l'OCDE concernant l'analyse des indicateurs opérationnels et financiers applicables aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les différents moyens d'évaluer la performance environnementale par rapport aux procédures établies, comme celles de l'ISO et du Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), et d'autres solutions possibles pour évaluer le service rendu aux usagers ainsi que la gestion et le contrôle des services d'approvisionnement en eau potable.

e) Fonctionnement des systèmes de traitement des eaux usées

La question de la surveillance du fonctionnement des stations de traitement des eaux usées a été examinée à la deuxième réunion du Groupe de travail, au cours de laquelle les participants ont suggéré de recommander à la Réunion des Parties d'utiliser les méthodes élaborées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

Le Groupe de travail pourrait examiner les renseignements fournis par les participants concernant le niveau actuellement atteint en matière de traitement des eaux usées, les objectifs ultimes fixés en tenant compte de la législation nationale pertinente et des directives de l'Union européenne, et les programmes de surveillance mis en œuvre par une des Parties.

Le Groupe de travail analysera les politiques actuelles relatives à l'établissement d'objectifs nationaux et évaluera l'applicabilité des méthodes proposées. Il examinera les moyens d'établir une procédure de collecte de données au titre du Protocole en vue de présenter à la Réunion des Parties des renseignements sur: i) le niveau de référence applicable au fonctionnement des stations de traitement des eaux usées; et ii) l'évolution constatée à cet égard depuis l'adoption du Protocole.

Point 9: Examen et évaluation des progrès accomplis

À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a examiné les incidences de l'article 7 du Protocole relatif à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis. Entre-temps, le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS et ses partenaires ont élaboré un plan-cadre relatif à un système paneuropéen d'information sur l'environnement et la santé, publié à l'adresse <http://www.euro.who.int/EHindicators>. Des études pilotes ont été entreprises dans certains pays et le mécanisme de calcul a été mis à l'essai au moyen de données recueillies auprès de six pays

européens totalisant 92 millions d'habitants environ (voir <http://www.euro.who.int/Document/E81285.pdf>). Parmi les indicateurs ayant trait à l'eau et à la santé, il convient de mentionner le traitement des eaux usées, la suite donnée aux directives relatives aux eaux à usage récréatif et aux directives relatives à l'eau potable, l'accès à l'eau courante et la surveillance des maladies liées à l'eau.

Le Groupe de travail invitera les participants à faire part de leur expérience concernant le recours aux différents programmes d'examen des progrès accomplis, à communiquer des renseignements sur les programmes actuels de notification et à évaluer l'applicabilité des indicateurs susmentionnés aux fins de l'article 7 du Protocole. En fonction des informations communiquées, le Groupe de travail examinera des moyens de dresser le bilan des progrès accomplis.

Point 10: Surveillance et évaluation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Le Groupe de travail sera informé par la CEE et la Finlande, en tant que pays chef de file, des travaux relatifs à l'élaboration de directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières, ainsi qu'à l'établissement d'un rapport sur l'état des eaux transfrontières dans la région de la CEE (voir <http://www.unece.org/env/documents/2004/wat/wg.2/mp.wat.wg.2.2004.3.e.pdf> et <http://www.unece.org/env/documents/2004/wat/wg.2/mp.wat.wg.2.2004.4.e.pdf>).

Compte tenu du rapport sur la cinquième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (voir MP.WAT/WG.2/2004/1), tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, le Groupe de travail de l'eau et de la santé prendra des dispositions en vue de participer aux deux activités en question.

Point 11: Éducation et formation

Au cours de leur deuxième réunion, les Signataires du Protocole sur l'eau et la santé ont examiné les problèmes se posant en matière d'éducation et ont recommandé l'élaboration de programmes de téléenseignement pour les professionnels de la santé publique. Plusieurs programmes d'enseignement à distance sont consacrés à la santé publique ou aux sciences de l'environnement, mais il n'existe pas encore de programme intégré portant sur tous les aspects de l'eau et de la santé. Pour remédier à cette lacune, le Centre collaborateur OMS sur la qualité de l'eau et la santé humaine, avec le concours de l'Université du Staffordshire (Royaume-Uni) et l'Université d'Athènes, envisage de créer un cours d'études supérieures en gestion de l'eau et santé.

Le Groupe de travail voudra peut-être donner son avis sur la mise au point d'un tel programme de troisième cycle par téléenseignement.

Point 12: Activités de l'Organisation des Nations Unies concernant l'eau et l'assainissement

Un représentant de la CEE informera le Groupe de travail des activités entreprises à l'échelon régional pour préparer la treizième session de la Commission du développement durable, qui porte notamment sur les politiques, stratégies et mesures relatives à l'eau et à



l'assainissement, compte tenu des travaux de la douzième session et des conclusions du Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable organisé à Genève les 19 et 20 janvier 2004 (voir <http://www.unece.org/env> et sélectionner «Regional Implementation Forum, January 2004»).

La CEE rendra compte également des progrès accomplis dans l'élaboration de la deuxième édition du Rapport mondial pour la mise en valeur des ressources en eau sous la direction du Groupe de l'eau, ainsi que des activités qu'elle a entreprises en vue d'orienter les travaux des organismes des Nations Unies concernant les indicateurs applicables au secteur de l'eau.

Le Groupe de travail pourrait prendre ces informations en considération en examinant les points 14 et 15 de l'ordre du jour.

Point 13: Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé

Le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS fera part des conclusions de la Conférence ministérielle (Budapest, 23-25 juin 2004) qui a adopté à l'unanimité un Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, dont le premier but prioritaire régional consiste à assurer aux enfants européens l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat.

Le Groupe de travail pourrait prendre ces informations en considération en examinant les points 14 et 15 de l'ordre du jour.

Point 14: Préparatifs ultérieurs de la première réunion des Parties au Protocole

Compte tenu de l'état actuel du processus de ratification, le Groupe de travail prendra les dispositions voulues pour préparer la première réunion des Parties. Il conviendra également du lieu et des dates provisoires de cette réunion.

Point 15: Plan de travail

En fonction des décisions adoptées au titre des points ci-dessus de l'ordre du jour, le Groupe de travail mettra à jour son plan de travail pour la période 2005-2006 (voir ECE/MP.WAT/15/Add.2).

Le Groupe de travail examinera également un document de travail du secrétariat présentant les activités à court et à long terme susceptibles d'être entreprises aux fins du Protocole, concernant notamment ses articles 8, 9, 12, 14 et 17.

Point 16: Élection du Bureau

Le Groupe de travail élira son Bureau pour la cinquième réunion.

Point 17: Dates et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail

À la suite de l'examen des points 14 et 15 de l'ordre du jour, le Groupe de travail fixera à titre indicatif les dates de sa cinquième réunion.

Point 18: Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait pas d'autre question à proposer au titre de ce point.

Point 19: Clôture de la réunion

Le Président prononcera la clôture de la réunion du Groupe de travail le 10 décembre à 18 heures.



# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

## Conference Registration Form

Date: \_\_\_\_\_

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.  
 An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.	<input type="checkbox"/>	Family Name		First Name
Mrs.	<input type="checkbox"/>			
Ms.	<input type="checkbox"/>	Date of Birth: / /	(dd/mm/yyyy)	

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English  French  Other

Origin of Identity Document	Passport or ID Number	Valid Until
Official telephone N°.	Fax N°.	Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

### On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

### Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official



**Security Identification Section**

Open 08.00 – 17.00 non-stop

